**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand

**Band:** 89 (1962)

Heft: 1

**Artikel:** 2e concours littéraire des patoisants romands : quelques réflexions d'un

membre du jury : [suite]

Autor: Schulé, Ernest

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-232663

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# 2º concours littéraire des patoisants romands

# Quelques réflexions d'un membre du jury

par Ernest SCHULÉ

III

Autant que sur la valeur des sujets traités, les jurys ont porté leur attention sur la forme des textes patois, en d'autres termes : sur la qualité du langage. Car il va de soi, dans un concours de patoisants, qu'il ne suffit pas d'écrire un patois correct (les formes verbales en sont la pierre de touche!); le lecteur est en droit d'exiger que les textes soient rédigés en bon patois.

Pratiquer un « bon » patois signifie, à notre avis, mettre en lumière la richesse et l'originalité du parler local.

Le français est le concurrent le plus redoutable de nos patois et son influence est d'autant plus funeste qu'elle s'exerce sur deux plans : non seulement le français occupe progressivement la place accordée naguère au patois, mais il l'abâtardit encore, il lui enlève sa personnalité en le vidant petit à petit de sa substance. Nous connaissons tous, pour les avoir lues — hélas! — ou entendues autour de nous, ces expressions patoises calquées sur le français, ces phrases pensées en français et traduites mot à mot, qui de patois n'ont plus que la forme extérieure. C'est bien de cette manière que, de deux langues qui se trouvent en compétition, la plus forte mine la résistance de la plus faible. Un patois abâtardi est un patois qui penche à son déclin; on comprendra donc que les jurys aient été sévères pour les concurrents qui, par inconscience sans doute, se sont faits les complices de cette évolution regrettable.

Pour juger de la qualité du patois, le jury valaisan, par exemple, a eu soin d'en distinguer les deux aspects essentiels, en attribuant des points à la richesse du vocabulaire, d'autres, à la structure de la phrase patoise. Nous essaierons de donner une idée de ce travail d'appréciation, en commentant brièvement quelques exemples de phrases patoises que, pour ne froisser personne, nous ne choisissons pas dans les travaux du concours 1960, mais dans les quelque cinquante traductions de la Parabole de l'enfant prodigue qui ont été rédigées entre 1800 et 1950.

Dans le verset: « Alors il alla se mettre au service des habitants du pays... » (Luc 15:15), un grand nombre de nos traducteurs, et dans tous les cantons romands, ont employé la formule chè mèttrè ou chervicio, sè boutâ u serviço, etc. selon les patois locaux. Voilà des traductions serviles, mot par mot, de l'expression française, qui ne témoignent d'aucun souci de trouver des termes proprement patois pour rendre l'idée de « s'engager, entrer au service de quelqu'un ». Et pourtant, de telles expressions existent; preuve ces versions (pour chaque formule, nous devons nous borner à citer le patois d'une seule localité):

Estavayer (Frib.) : l-è don zelâ s'acovantâ intsi on retsâ d'alinto.

Romont (Jura bern.): fu béïn contan de se pyéidîe tchè... (s'engager chez..., litt. plaider, débattre un marché).

Le Pâquier (Neuch.) : èl ala se mèttre quemè bovîe tchîe...

La Brévine (Neuch.) : i se méta gachon tchi...

Tavannes (Jura bern.): ... se mattre vâlè.

Vétroz (Valais) : l-è partai por alâ valè vê...

St-Triphon (Vaud) : l-a itô dobdhedjà d'alâ guerfon vé...

Mont-sur-Lausanne : l-è zu a mêtre vê yon de l'indrâi.

Un beau choix d'expressions vraiment patoises! Elles sont toutes meilleures que la formule quelque peu abstraite se mettre au service, parce qu'elles reflètent une situation très concrète, celle d'un valet de ferme de chez nous ou d'une servante à la recherche d'une place; ces expressions ont de la substance.

Au verset 28 (« Son père sortit donc et le pria d'entrer »), pourquoi trouvons-nous de nombreuses traductions qui ne se contentent pas de reproduire mot à mot le texte français? Par exemple:

Val-d'Illiez : son pare el è sortoï é lai a de d'intrâ.

Mont-sur-Lausanne : son pére è saillâi é lai a de dè veni dedin.

Vaud (version Goumaz, 1951) : son pére l-è saillâ por lo querî.

Ces traducteurs ont vu que le patois prèyî, prèyè ne correspond pas exactement au français prier. En patois, ce verbe s'emploie essentiellement, sinon exclusivement, au sens religieux de « faire sa prière » : il ne convient donc pas ici. En revanche, les patois ont des tournures qui répondent parfaitement à la situation concrète du père qui adresse une demande à son fils. Le traducteur qui ne tient pas compte de ces nuances aligne donc son patois sur le français. Il l'appauvrit, car son parler perd ainsi un de ces traits qui font sa personnalité.

Notre dernier exemple appartient au chapitre de la grammaire et concerne la structure de la phrase patoise: Au verset 22 (« Apportez la plus belle robe et revêtez-l'en »), les traducteurs ont eu quelque peine à bien rendre cet

impératif suivi de deux pronoms. Les uns — il fallait s'y attendre — reproduisent la phrase française (par ex. Gruyère 1819 : corredè tchertchî ouna roba nàova, betâdè la lei) ; d'autres ont voulu donner une allure plus naturelle à leur phrase et ont allégé leur tournure (par ex. St-Luc : apportâ la plhou bèla roba é couvric lo). D'autres enfin font voir que les patois ont des tournures propres à leur disposition, ainsi : Val d'Illiez : apportô le pthe byo cotaïn e betô la le (= lui le).

Château-d'Oex: apportâ la pthe bala roba e la lei boutâ (= la lui mettez).

Delémont : aipportête lai pu bèlle robe et l'en revétite (= l'en revêtez).

Dans les deux dernières phrases, où les pronoms sont placés devant le second impératif, nos patois continuent un usage qui avait cours en français jusqu'au XVIII<sup>c</sup> siècle. La langue officielle l'a proscrit: c'est donc aujourd'hui un trait bien patois. La grammaire de nos vieux parlers, comme leur vocabulaire, offre nombre de ces particularités dont la disparition signifierait perte de substance.

Ecrivains patoisants, prenez conscience de cette mainmise du français sur votre parler. Prenez conscience de vos responsabilités, car c'est à vous qu'il incombe au premier chef de mettre en valeur les richesses de votre patois.

La recette est simple. Devant toute phrase qui sent le calque du français, demandez-vous s'il n'existe pas, pour rendre votre idée, un mot plus précis, une tournure ou une expression proprement patoise. Remettez-les en honneur, même s'ils sont vieillis. Votre langage gagnera en couleur et en originalité. Les jurés du prochain concours en seront ravis.